



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-11-087

**Modification du règlement intérieur de l'ALSH –
modification des horaires d'accueil et de départ**

Rapporteur : *Éric DEVALQUENAIRE*

<u>Date de Convocation</u> : 21 novembre 2023	<u>Séance du 28 novembre 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> : 01 décembre 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 25	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Alain FIRMIN, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Éric DEVALQUENAIRE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

L'Accueil de loisirs sans hébergement est un accueil collectif qui offre aux enfants inscrits l'occasion de pratiquer des activités de loisirs et de détente mais c'est aussi pour certaines familles une solution de garde pour leurs enfants.

Les parents peuvent inscrire leurs enfants aux activités extrascolaires durant les périodes de vacances et le mercredi, hors vacances scolaires.

Nous rappelons que pour le mercredi hors vacances scolaires, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants en demi-journée.

A ce jour, l'accueil se fait selon les modalités suivantes :

Matinée	Demi-journée sans repas	Accueil de 7h30 à 9h00 Départ de 11h30 à 12h00
Après-Midi	Demi-journée sans repas	Accueil de 13h30 à 14h00 Départ de 17h15 à 18h00
A la journée		Accueil à 7h30 à 9h00 Départ de 17h15 à 18h00
Vacances		Arrivée matin de 7h30 à 9h00 Départ soir de 17h15 à 18h00

A partir du 1^{er} décembre 2023, il est proposé de modifier l'accueil selon les modalités suivantes :

Matinée	Demi-journée sans repas	Accueil de 7h30 à 9h00 Départ de 11h30 à 12h00
Après-Midi	Demi-journée sans repas	Accueil de 13h30 à 14h00 Départ de 16h45 à 18h00
A la journée		Accueil à 7h30 à 9h00 Départ de 13h30 à 14h00 Départ de 16h45 à 18h00
Vacances		Arrivée matin de 7h30 à 9h00 Départ de 16h45 à 18h00

Les familles pourront donc, sur une réservation à la journée avec repas, venir récupérer leur enfant soit de 13h30 à 14h00, soit de 16h45 à 18h. Il sera aussi possible de récupérer les enfants plus tôt l'après-midi, soit à partir de 16h45. Cependant, si la réservation a été faite sur une journée, la facturation se fera en conséquent, même si l'enfant a quitté la structure plus tôt.

Ces modifications permettront :

- De répondre aux demandes des familles souhaitant récupérer leurs enfants pour les mener à des activités extrascolaires et ne pouvant venir avant midi
- Faciliter le travail des équipes sur le terrain en limitant les autorisations exceptionnelles de sortie à signer pour chaque enfant devant quitter le centre en dehors des horaires d'ouverture

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

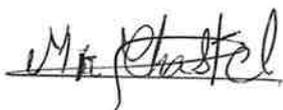
- **APPROUVE** le règlement intérieur de l'ALSH l'Ecole Buissonnière ci-joint

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 30/11/2023
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 30/11/2023
Le Maire,

Gregoire SOUQUE